

MAIRIE de MOUSTIER

LOT-ET-GARONNE

47800



Le petit Moustérien



2025 – n° 18



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Le mot du Maire | 1 |
| Résumé sommaire des séances du conseil municipal 2025 | 2 |
| Les Associations communales pour animer vos temps de loisirs | 4 |
| Association des chasseurs-ACCA | 5 |
| CALA : Club d'Animation et Loisirs des Aînés – Génération Mouvements | 6 |
| Choraline | 7 |
| Moustier Tourisme | 8 |
| Comité d'la Fête | 9 |
| L'école Jacques BABOT | 10 |
| Animations de l'APE (Association des Parents d'Elèves) | 11 |
| Municipales 2026 : le mode de scrutin évolue | 12 |
| Quelques travaux d'intérêt communal | 13 |
| Cérémonie des vœux 11/01/2025 | 15 |
| Inauguration | 15 |
| Restauration du Monument aux Morts | 16 |
| Arrivée de la nouvelle agente communale | 17 |
| Octobre rose | 17 |
| Incivilités | 17 |
| Lecture | 18 |
| Salle des fêtes | 18 |
| Le coin cuisine | 19 |
| Gestion des Déchets | 22 |
| Informations diverses | 23 |
| INFOS MAIRIE | 26 |

Le mot du Maire

Moustériennes, Moustériens,

L'année 2025 envolée, je souhaite mettre à l'honneur tous ceux qui ont participé à l'animation du village. Merci aux bénévoles de nos associations, aux employées de la commune, aux enseignantes et à tous ceux qui ont participé à la vie de la commune. Merci également aux élus et à leur famille pour le temps consacré.

Les festivités de nos associations ont enchanté les participants et le public (Lotos, repas, 2^{ème} édition de la fête du village, chants de Noël des écoles....).

Lors de la rentrée scolaire de septembre dernier, l'école comptait 43 enfants, en classe de maternelle, de la toute petite section à la grande section. Des travaux de remise en état des murs intérieurs et extérieurs ainsi que des peintures ont été réalisés. L'éclairage a été entièrement changé par du LED, ainsi que celui de la salle des fêtes.

Les colis de Noël accompagnés d'un dessin des écoliers, ont été distribués aux aînés de la commune comme à l'accoutumée.

Le don et la remise en peinture d'un coq a permis le remplacement de celui qui fut dérobé sur le monument aux morts, lui-même également restauré.

Les ordinateurs de la mairie et de l'école ont été remplacés.

Un terrain a été acheté « au bourg » pour l'agrandissement du parking.

Les élus n'ont pas dérogé aux journées de travaux communaux : Divers travaux d'entretien ont dû être effectués afin de préserver le bon état de nos structures.

L'ensemble des élus souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants et ont une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

L'année 2026 verra le remplacement des équipes municipales de nos communes et vous serez appelés aux urnes les 15 et 22 mars afin d'élire celle qui vous représentera et gèrera la commune. Pour ma part, après 3 mandats de Maire (18 ans), j'ai pris la décision de ne pas me représenter et je remercie tous ceux ; élus, secrétaires, bénévoles ; qui ont travaillé avec moi et ont partagé les bons moments mais aussi les plus difficiles inhérents à la fonction. Merci aux électrices et aux électeurs qui m'ont permis de vivre cette aventure et un merci aussi à mes amis et à ma famille.

Je ne retiendrai que le meilleur.

Meilleurs vœux à tous ainsi qu'à vos proches.

Très bonne année 2026.

Claudine ÉON

Résumé sommaire des séances du conseil municipal 2025

- 30 janvier :

- * Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un suppléant au SIVU scolaire de la vallée du Dropt.
- * La commune décide de ne pas faire valoir son droit de préférence sur une parcelle boisée « bois de Coulouma ».
- * Vote des restes à réaliser sur les dépenses et recettes prévues en 2024.
- * Autorisation d'ouverture anticipée de crédits « investissements 2025 ».
- * Modification du niveau de rémunération de l'emploi permanent d'agent polyvalent des écoles.
- * Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts : Entreprise ANTOINE.
- * Electricité du logement communal.

- 06 mars :

- * Examen et vote du compte financier unique 2024 :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 16 861,71 € Fonctionnement : 139 479,34 €

Résultat global : 122 617,63 €

- * Affectation des résultats 2024 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 139 479,34

Résultat reporté en fonctionnement (002) 139 479,34

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 16 861,71

- * Débat d'orientation budgétaire : école, église, abri municipal, cantine scolaire, informatique, passages piétons, panneau aire de jeux, terrain de pétanque, opérations RELUX et CHENE de TE47 (territoire d'énergies).

Acceptation du devis pour l'éclairage LED de la salle polyvalente, d'un montant de 5654,26€TTC.

- * Proposition achat terrain « au bourg » pour agrandissement du parking.

- * Subventions communales 2025.

- * Participation aux feux d'artifice d'Allemans du Dropt.

- * Avis favorable aux nouveaux statuts du SIVU chenil fourrière 47.

- * Education nationale : accord pour la participation financière à l'achat du WISC-V utilisé par les districts scolaires des secteurs des collèges de Miramont de Guyenne et de Duras.

- * Participation à la complémentaire santé à compter du 01 janvier 2026.

- * Mandat donné au Centre de Gestion pour la consultation « protection sociale complémentaire, risque santé.

- 13 mars :

- * Préparation du budget 2025.

- * Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un terrain « au bourg » pour l'agrandissement du parking.

- * Devis pour la maintenance de l'aire de jeux.

- * Le contrôle de l'air de l'école arrive à échéance et doit être renouvelé.

- 10 avril :

- * Vote du budget primitif 2025

Investissement

Dépenses : 291 701 € (Reste à réaliser : 7 700)

Recettes : 291 701 € (Restes à réaliser : 42 540)

Fonctionnement

Dépenses : 367 485 €

Recettes : 367 485 €

- * Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11,52 %, Taxe foncière (bâti) : 9,05 %, Taxe foncière (non bâti) : 70,00 %, Taux CFE : 14,79 %.

- * Acceptation du devis d'un montant de 2 352€ pour la réfection des passages piétons.

- * Acceptation du devis pour les travaux d'électricité et de plomberie à l'abri municipal bois.

- * Choix du géomètre et du notaire pour l'achat du terrain « au bourg ».

- * Imputation en investissement des biens de faible valeur.

- * Délibération pour le maintien du poste de directeur de centre hospitalier intercommunal de Marmande Tonneins.

- * Subvention exceptionnelle « séisme au Myanmar ».
- * Autorisation de dépose de réseau électrique devenu inutile « Sissac » depuis le poste « le Titre ».
- **26 mai :**
- * Adoption d'un règlement de formation.
- * Adhésion aux dispositifs de médiations mis en œuvre par le centre de gestion du Lot et Garonne.
- * Remboursement anticipé du prêt relais TVA.
- * Convention pour l'aide leader « liaison piétonne, aménagement bourg ».
- * Acceptation devis de 2473,20 €TTC pour la création d'avaloirs.
- * Acceptation du devis de remplacement de l'éclairage de l'école par des lampes LED pour un montant de 8337,91€TTC.
- * Acceptation des devis de travaux à l'école : murs et peinture.
- * Acceptation du devis pour le changement du matériel informatique de l'école et de la mairie.
- * Soutien à la chasse de la palombe aux pantès en palombière.
- **12 juin :**
- * Choix du devis pour le sablage du monument aux morts.
- * Choix du devis pour la réparation des murs extérieurs de l'école.
- * Soutien pour la création d'un poste d'inspecteur auto-école dans le département du Lot et Garonne.
- * Soutien à la préservation de la forêt.
- **07 juillet :**
- * Vote du tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2025/2026.
- **11 septembre :**
- * Le conseil municipal détermine les conditions de location du logement communal suite au départ du locataire.
- * Formation de 3h par mois à la cuisine scolaire pour l'agent d'entretien prise en charge par la commune.
- * Choix du devis pour l'analyse de l'air à l'intérieur des bâtiments scolaires.
- * Le conseil municipal prend acte du rapport de la communauté de communes du pays de Lauzun et du rapport d'EAU 47.
- * Avis favorable au projet du SCOT arrêté par Val de Garonne Agglomération le 09/07/2025.
- * Décision de reprise de concessions abandonnées du cimetière communal suite à la procédure terminée.
- * Signature de la motion de soutien pour l'appel à la libération du journaliste lot et garonnais Christophe GLEIZES.
- * Acceptation du devis pour le matériel informatique du secrétariat de la mairie.
- **6 novembre :**
- * Le conseil municipal prend acte du rapport de territoire d'énergie et approuve les nouveaux statuts.
- * Retenues sur la caution de location de la salle des fêtes suite à dégradations.
- * Détermination du mode de participation à la couverture « risque santé » et du montant de participation.
- * Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- * Noël des agents communaux.
- * Colis de Noël des aînés.
- * Participation au voyage scolaire de l'école d'Auriac sur Dropt.
- * Participation au programme « cinéma » de l'école de Moustier.
- * Financement du WISC-V pour le territoire des collèges de Miramont de Guyenne et Duras.
- * Choix du devis de libération des terrains suite à la reprise de concessions dans le cimetière.
- * Autorisation de signature du devis concernant les travaux à l'Eglise.
- * Soutien aux radios associatives du territoire.
- * Avis défavorable du conseil municipal pour un projet « agrivoltaïsme » sur La Sauvetat du Dropt.
- **4 décembre :**
- * Demandes de subventions pour l'installation d'une vidéosurveillance.
- * Renouvellement de la convention retraite CNRACL avec le centre de gestion de Lot et Garonne.
- * Autorisation de signature du devis de travaux sur les espaces verts situés aux abords de l'Eglise suite au rapport de l'expert.
- * Virements de crédits.
- * Achat d'un terrain situé au lieu-dit « Ringaud ».

Les Associations communales pour animer vos temps de loisirs

N'hésitez pas à les contacter si vous êtes intéressés par le bénévolat.

- **ACCA (Société de chasse)**

M. Florian DECAESTECKER, Président
06.40.31.40.89
decaesteckerflorian@gmail.com

- **Club d'Animation et Loisirs des Aînés : CALA (3^{ème} âge)**

Mme Gilberte SAUVIAC, Présidente
06.26.54.52.94

- **CHORALINE**

Mme Christine PENICAUD, Présidente
06.03.33.04.49
christinepenicaud@orange.fr

- **MOUSTIER TOURISME**

Mme Nicole PALU, Présidente
05.53.20.21.87
alaferme.palu@wanadoo.fr

- **COMITÉ D'LA FÊTE**

M. Thierry PETER, Président
06.65.05.49.23
comitedlafetemoustier@hotmail.com

Association des chasseurs-ACCA

Cette année 2025, nos chasseurs ont constaté que le petit gibier se plaît sur notre territoire.

Concernant le gros gibier, nous avons une population de chevreuils et quelques sangliers que nous chassons avec les fusils des communes alentours dans un bon état d'esprit.

Côté manifestation, nous avons fait un loto et une soirée paëlla qui ont été un franc succès et nous ont permis, de retrouver les habitants de notre commune et celles aux alentours.

Retenez bien cette date :

A l'automne 2026 : La Soirée paëlla

La société de chasse propose du gibier « Gigot, saucisse... » (contacter le Président)

Les chasseurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026.

Le Président, Decaestecker Florian

06-40-31-40-89



CALA : Club d'Animation et Loisirs des Aînés – Génération Mouvements

Voici encore une année qui se termine et qui est passée encore plus vite que les autres, il me semble !

Lorsque j'ai pris la présidence de CALA il y a 15 ans je n'aurais pas cru en arriver jusque-là !

L'année 2025 a commencé par un repas le 30 janvier avec 93 convives, un repas succulent, une bonne ambiance et une grande convivialité.

Les lotos ont lieu tous les 15 jours.

Le 10 avril, 14 de nos adhérents ont profité d'une sortie à l'ange bleu avec le club de St Pardoux, journée magnifique, ces messieurs avaient les yeux garnis de plumes.

Il y a parfois des exceptions le 16 avril pour récompenser nos adhérents nous avons offert un repas avec une toute petite participation, car le gratuit est interdit. Nous étions 76 avec une poule au pot.

Le repas des vacances a eu lieu le 3 juillet avec la visite des enfants qui sont ravis de nous faire partager les chansons qu'ils ont appris avec leur maîtresse.



Ce repas a réuni 87 convives pour l'instant le club comptabilise autour de 100 adhérents.

Le dernier petit loto était le 17 décembre gratuit suivi d'un goûter animé, nous étions 79.

Bonne santé à tous.

Meilleurs vœux de tout le bureau.

La Présidente

Choraline

Le vendredi 13 juin dernier, un public très nombreux nous a fait le plaisir d'assister à notre concert annuel. Ce fut un moment très convivial et agréable. Le trompettiste Franck VOGLER s'était joint à nos deux musiciens Fabienne BALANCIE pianiste et Michel SABATER percussionniste, afin d'apporter une touche musicale différente.

Nous avons démarré notre saison par un concert à Riocaud, le vendredi 10 octobre, au profit du centre Bergonié et des enfants autistes du relais ARI, en compagnie du Chœur du Signal de Saint-Philippe-du-Signal, et de la chorale Trait d'Union de Lauzun.

Notre effectif s'est étoffé, avec la venue de 10 nouvelles personnes contre 4 départs soit un total de 38 choristes. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous répétons le mardi à la salle des fêtes de Moustier, de 20h30 à 22h30, vous serez les bienvenus.

Notre prestation annuelle aura lieu dans la salle des fêtes de Moustier, le vendredi 12 juin à 20h30. Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux pour venir nous écouter.

En cette nouvelle année, les membres du bureau ainsi que les choristes vous souhaitent de bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2026.

Jean-Luc VOGLER, chef de chœur

Christine PENICAUD, Présidente



Moustier Tourisme

L'association Moustier Tourisme est actuellement en sommeil. Cette dernière a vu le jour en 1992, à l'occasion de la création du jumelage entre Flat (Puy de Dôme) et Moustier. Elle a géré les déplacements et échanges de notre partenariat pendant 32 ans, de quoi se faire de véritables amis. La clôture de ce jumelage a eu lieu au mois de Mai 2024.

De graves problèmes de santé, suite à un accident de la vie privée de mon mari ne m'ont pas permis de m'investir, comme chaque année, dans l'organisation de notre soirée théâtrale en 2025, principale source de revenus.

La Clôture, les problèmes personnels et le vieillissement des membres de notre équipe remettent en question l'existence de l'association ; c'est pourquoi, une assemblée générale sera organisée afin de prendre une décision sur le devenir de l'association.

En mon nom personnel et celui de toute l'équipe, je vous adresse à tous nos vœux pour cette nouvelle année 2026.

Profitez de ce que la vie vous donne puisque à tous moments, elle se rappelle à vous.



Comité d'la Fête



**TOUS LES MEMBRES DU COMITÉ
D'LA FÊTE VOUS SOUHAITENT
UNE TRÈS BELLE ET HEUREUSE
ANNÉE 2026**

Pour la deuxième année, nous avons réussi à faire la fête de notre village et nous sommes heureux de vous avoir vu présent !

Pour 2026, la fête aura lieu
le deuxième week-end de septembre
soit les 12 et 13 septembre 2026



Petit récapitulatif du samedi :



Le loto



Le Repas



belle fin de soirée

Et ce n'est pas fini, mon équipe et moi avons décidé cette année d'organiser un après-midi cabaret qui aura lieu le dimanche 7 juin 2026 à 14h00. Nous comptons sur votre présence pour passer un bel après-midi !!!

Le président

Thierry PETER

L'école Jacques BABOT

Pour cette année scolaire 2025-2026, il y a 43 élèves à l'école maternelle : 17 petits, 12 moyens et 13 grands.

➤ Ecole et cinéma

Cette année l'école de Moustier participe au projet : « **Maternelle et cinéma** », un dispositif du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse qui permet de découvrir des œuvres cinématographiques variées et de les exploiter en classe. Un film différent est proposé par cycle et par trimestre au sein d'une salle de cinéma. : Le PLAZA à Marmande.



➤ Noël

En décembre, tous les enfants sont allés au cinéma Eden de Monségur voir le film « La petite fanfare de Noël ».



Tous les élèves de l'école ont réalisé des cartes de vœux qui ont été distribuées aux anciens de la commune de Moustier afin de leur souhaiter un joyeux Noël.



Les enfants ont préparé des biscuits, lors d'ateliers cuisine organisés à l'école, que nous avons vendus pendant la soirée. Nous avons partagé des boissons et dégusté de délicieux gâteaux. La soirée s'est poursuivie avec un repas tartiflette proposé par l'APE.



Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants à l'école et les a couverts de cadeaux.

La cuisinière de l'école a préparé un bon petit repas de Noël aux enfants.



Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente année 2026.

Animations de l'APE (Association des Parents d'Elèves)

Pour cette année scolaire 2025-2026, l'association des parents d'élèves du RPI de la vallée du Dropt organise 4 manifestations sur le territoire, afin d'apporter un soutien financier aux écoles du RPI chaque année.

- La soirée de Noël des écoles a eu lieu le Vendredi 19 Décembre 2025 à Moustier avec les chants des enfants suivi d'un repas tartiflette pour finir l'année 2025 de manière conviviale.
- Le Loto des écoles aura lieu le Dimanche 25 Janvier 2026 à la salle des fêtes d'Agnac à partir de 14h30.
- Un vide-grenier / vide-poussette sera mis en place le Dimanche 29 Mars 2026 à la Sauvetat du Dropt.
- La Kermesse des écoles se déroulera le Vendredi 3 Juillet 2026 à Pardaillan.

N'hésitez pas à nous rejoindre et venir participer à ces belles journées.

L'APE vous souhaite une belle année 2026.

L'équipe de l'APE

Contact : apedelavalleedudropt@gmail.com



Municipales 2026 : le mode de scrutin évolue

Un décret publié au Journal officiel du 28 août 2025 a fixé les dates des prochaines élections municipales. Le premier tour aura lieu le 15 mars 2026 et, le cas échéant, le second tour sera organisé le 22 mars.

Les modalités du vote pour ces élections changent dans les communes de moins de 1 000 habitants

Quel mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

Lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. C'est-à-dire que vous aviez la possibilité, en tant qu'électeur, de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par les noms d'autres personnes.

Désormais, ça ne sera plus possible, sous peine de rendre son bulletin nul.

Pour les élections municipales, sont nuls et donc, n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

- Les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats
- Les bulletins imprimés qui comportent un nom barré ou une mention manuscrite.

Pensez-y !

Listes paritaires

Désormais, les listes doivent être paritaires, c'est-à-dire qu'elles doivent se composer en alternance d'une femme et d'un homme, ou inversement.



Quelques travaux d'intérêt communal





Cérémonie des vœux 11/01/2025



Inauguration



Restauration du Monument aux Morts

Cérémonies commémoratives du 8 mai à Allemans du Dropt et du 11 novembre à Moustier



Remplacement du coq dérobé
(Merci aux personnes
pour le don et l'embellissement)



Peinture dorée des lettres
(Merci à l'élue artiste)

Arrivée de la nouvelle agente communale



Photo de Guy Brunetaud

Octobre rose



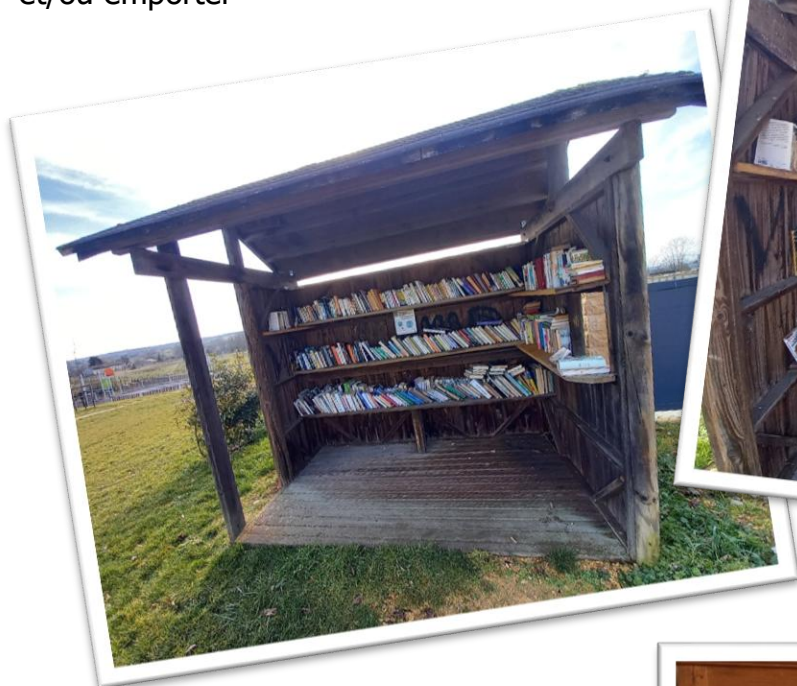
Incivilités

Les élus, devant un poteau vandalisé.

Lecture

Boîte à livres à côté de l'aire de jeux

Libre accès, vous pouvez déposer et/ou emporter



Point lecture à la mairie

Prêt de livres par le conseil départemental, renouvelés chaque année



Salle des fêtes

Caution 400 € + attestation d'assurance de responsabilité civile.

La tarification de la salle des fêtes, **par jour** :

| | PARTICULIER | ASSOCIATION |
|---------------------|--------------------|--|
| COMMUNE | 120 € | Location gratuite 20 € par utilisation du chauffage/climatisation |
| HORS COMMUNE | 240 € | 60 € |

Le coin cuisine

GÂTEAU LÉGER AU CHOCOLAT DE FRANÇOISE

pour 8 personnes

préparation : 40 min

cuisson : 35 min

Ingrédients :

200 g chocolat noir dessert

120 g beurre

6 œufs

150 g de sucre

75 g de farine

1 pincée de sel



Préparation :

Dans un saladier, mettre le chocolat en morceaux avec le beurre. Faire fondre au bain marie.

Dans un saladier, mélanger au batteur les 6 jaunes d'œufs avec les 150 g de sucre. Quand le mélange est mousseux, ajouter le chocolat fondu. Incorporer les 75 g de farine et ajouter un peu de sel.

Dans un saladier, battre les 6 blancs d'œufs en neige et les incorporer à la préparation.

Verser dans un moule à manquer beurré et recouvert de papier cuisson.

Faire cuire au four directement à 180°C pendant environ 35 minutes. Laisser refroidir avant de démouler. Attention à ne pas casser la fine croûte du dessus au démoulage.

Bonne dégustation.

COOKIES D'ESTELLE

pour 8 personnes

préparation : 30 min

cuisson : 10 min



Ingrédients :

150 g beurre

1 oeuf

100 g sucre roux

210 g de farine

25 g sucre blanc

1 cuil café de levure chimique

1 sachet sucre vanillé

1 pincée de sel

1 cuil café de vanille liquide 150 g pépites de chocolat noir / blanc

facultatif : noisettes, amandes ...

Préparation :

Dans un saladier , à l'aide d'une spatule en bois, mélanger le beurre avec les sucres et la vanille.

Ajouter l'oeuf et bien mélanger.

Ajouter la farine mélangée à la levure et au sel. Ajouter les pépites de chocolat.

Mettre la pâte au frigo pendant 1 h .

Faire des boules assez espacées sur du papier cuisson et faire cuire à four préchauffé à 180°C pendant 10 minutes. Renouveler l'opération jusqu'à épuisement de la pâte.

Bonne dégustation.

GÂTEAU CROUSTILLANT AUX POMMES

pour 8 personnes

préparation : 25 min

cuisson : 45 min

Ingrédients :

2 œufs

150 g de sucre

200 g farine

1/2 paquet de levure

1 pincée de sel
vanillé

100 ml de lait

4 cuil à soupe d'huile

2 pommes

pour la crème :

80 g de beurre

100 g sucre

1 œuf

1 paquet sucre



Préparation :

Dans un saladier, mélanger le sucre et les œufs. Ajouter la farine mélangée avec la levure et le sel. Ajouter le lait et l'huile.

Verser la préparation dans un moule à manquer beurré recouvert de papier cuisson. Couper les pommes en fines tranches et disposer sur la pâte.

Mettre au four directement à 180°C et cuire pendant 25 minutes.

Pendant ce temps, préparer la crème :

Dans une petite casserole, faire fondre les 80 g de beurre. Ajouter les 100 g de sucre, le sucre vanillé et l'œuf. Bien mélanger.

Au bout des 25 minutes de cuisson, sortir le gâteau, verser la crème et remettre au four pour encore 20 minutes. Démouler à la sortie du four : la crème est croustillante et un peu caramélisée.

Bonne dégustation.

Gestion des Déchets

De la TEOM à la TEOMi

Communauté de communes du Pays de Lauzun

Dans un objectif de réduction des déchets et dans une logique de corrélér – en partie – la production de déchets au montant facturé à chacun, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sera remplacée par la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

en 2024



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
c'est **comme d'habitude** :

- Un impôt local basé sur la valeur locative du logement
- Qui apparaît sur la taxe foncière du propriétaire du logement **[à l'automne 2024]**
- Sans lien avec la quantité de déchets de la poubelle noire produite

Seul changement

Dès le **1^{er} janvier 2024**, comptabilisation du nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire en vue de l'impôt 2025.



en 2025

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi),
c'est **nouveau** :

- Comme votre TEOM actuelle, basée sur la valeur locative du logement, mais avec un taux réduit et une part variable incluse qui correspond au nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire sur toute l'année 2024
- Apparaît toujours sur la taxe foncière du propriétaire **[à l'automne 2025]**
- En partie liée à la quantité de déchets de la poubelle noire produite

infos +

La loi AGEC rend obligatoire pour tous le tri à la source des déchets organiques à compter du **1^{er} janvier 2024**

→ *c'est zéro déchet alimentaire dans ma poubelle !*



Informations diverses

Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins

Le Centre de Soins de la Faune Sauvage a réouvert le 20 juillet 2020, après 3 ans de fermeture et a été repris par une nouvelle association qui le gère avec 2 salariés, une équipe de bénévoles et de nombreux stagiaires.

En 2022 le Centre a accueilli **1678 animaux** (rapaces, passereaux, petits mammifères et reptiles de notre faune sauvage) en détresse pour les **soigner** et les **relâcher** dans leur milieu naturel.

Le Centre est situé **Parc Ferron à Tonneins (47)** sur un terrain de **7000 m²** appartenant à la municipalité de Tonneins.

Le Centre est équipé d'une **trentaine de volières** dont une de 48 mètres pour la **rééducation au vol** et de 2 volières avec bassins pour l'**accueil d'animaux aquatiques** : loutres, hérons...

LE SAVIEZ-VOUS ? La réglementation interdit à un particulier de garder et soigner un animal de la faune sauvage. Il doit être confié à un centre de soins. En contactant le Centre, des conseils permettront de rapatrier au plus vite l'animal dans les meilleures conditions.

Outre pour nous confier un animal, vous pouvez :

- adhérer à notre association
- participer bénévolement à nos actions

06 18 53 72 55
soinsfaunesauvagetonneins@yahoo.com
 Centre de soins de la Faune Sauvage de Tonneins

Cocoonsoft | 47330 BARBASTE - Tél: 05 33 06 06 33 - Ne pas jeter sur la voie publique

S.I.V.U. Chenil fourrière de Lot & Garonne

Quel est le fonctionnement du Chenil ?

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis et placés sous procédure judiciaire. Suite à un **1er contact par téléphone**, elle récupère les animaux uniquement suite à une **demande écrite du maire de la commune** par l'intermédiaire d'un document signé par le maire : le **"bon de Mairie"**. Elle ne peut prendre en charge les animaux amenés par des particuliers que s'ils sont munis de cette autorisation signée par le maire de la commune où a été trouvé l'animal.

L'équipe procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et leur restitue l'animal lorsqu'ils le réclament.

! En aucun cas le S.I.V.U. ne capture les animaux errants !

IDENTIFICATION

Les animaux sont obligatoirement identifiés (par puce électronique) avant leur remise à propriétaire ou cession aux associations.

A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions suivantes :

- Remis à son propriétaire s'il se fait connaître avant cession à un refuge,
- Après avis du vétérinaire :
 - ° le gestionnaire **cède l'animal à titre gratuit aux associations (SPA) disposant d'un refuge qui, seules sont habilitées à proposer des animaux à l'adoption.**
 - ° Après l'expiration d'un délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours, il procède à l'euthanasie de l'animal (article L211-25 du CRPM)

8 JOURS POUR RECLAMER L'ANIMAL

MAIS

Les euthanasies peuvent être évitées grâce à :
plus d'identifications = MOINS d'abandons d'animaux
plus de stérilisations = MOINS d'animaux errants

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

PLAN GRAND FROID

PRÉSENCE VERTE GUYENNE vous accompagne durant l'hiver

Frais d'installation + abonnement OFFERTS
de Décembre à Février

Offre valable pour une souscription à compter du 1er décembre

1 DECLENCHEMENT ET APPEL
Une chute, un malaise... j'appelle sur mon médaillon.

2 DIALOGUE
L'appel est pris en charge par la centrale d'écoute Présence Verte

3 INTERVENTION
Présence Verte prévient mes proches ou les secours si nécessaire

Activ'zen
Téléassistance au domicile.
Libre de vivre chez soi en toute sécurité

Un moyen simple et efficace pour être secouru 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.

Sécurisez-vous à l'extérieur de votre domicile avec la téléassistance mobile.

1 rue Tapie à AGEN
guienne@presenceverte.fr

05 53 67 78 00
www.presenceverte.fr

Une action de solidarité réservée aux partenaires

Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider
24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au
09 726 750 + numéro du département

OU SUR

www.enedis.fr/panne-et-interruption

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ENEDIS

GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



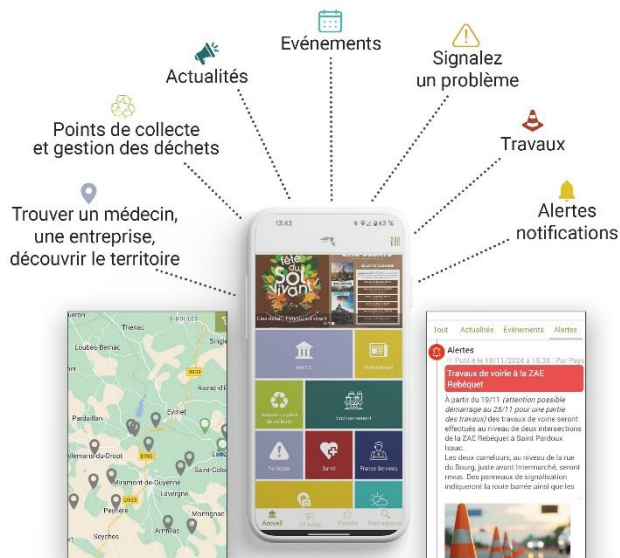
Les métiers du grand âge et du handicap recrutent sur

prendresoin.fr

France Travail

PAYS DE LAUZUN

l'application mobile de votre quotidien



Site également visible depuis l'application « Pays de Lauzun »

Site de la commune : <http://www.moustier.fr>
où vous pouvez trouver les informations communales.



Téléchargez

l'application gratuitement



Les **services d'urgence** vous **rappellent** désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !



Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro dans vos contacts



Vous avez contacté les services d'urgence ?

Ils vous rappellent désormais avec un **numéro unique**, le **0 800 112 112**.

Que se passe-t-il si je ne décroche pas et que j'essaie de rappeler ultérieurement ce numéro ?

Si vous composez le 0 800 112 112 (appel gratuit), vous serez renvoyés sur un message vocal, vous invitant à recomposer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

Il est donc préférable de recontacter directement le service d'urgence concerné.

Comment puis-je m'assurer que l'appel n'est pas frauduleux ?

Le 0 800 112 112 a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence : vous pouvez répondre à ce numéro en toute confiance !

Nous vous conseillons d'enregistrer dès à présent ce numéro dans vos contacts afin de l'identifier facilement et de ne pas le confondre avec un démarchage commercial.

En cas d'urgence, puis-je appeler directement le 0 800 112 112 ?

Non, le 0 800 112 112 ne remplace pas les numéros d'urgence.

En cas d'urgence vous devez continuer à composer les numéros d'urgence habituels, joignables gratuitement 24h sur 24, où vous serez alors mis en relation avec une personne en mesure de vous aider.

Pour rappel, les numéros d'urgence sont les suivants :

| Numéro | Service |
|--------|---|
| 15 | SAMU |
| 17 | Police ou gendarmerie |
| 18 | Pompier |
| 112 | Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus) |
| 197 | Alerte attentat - alerte enlèvement |



Service de téléassistance classique ou mobile

Libre de vivre chez soi en toute sérénité



Pratiquez vos activités en toute sécurité!



Nouveau service



Tonte de pelouse, taille de haie, nettoyage d'allées, désherbage...

Et aussi pour des petits travaux à domicile...



Votre facture divisée par 2!



Tous vos travaux de jardinage et de petits bricolages sont éligibles à l'avantage fiscal service à la personne.

CONCIERGERIE D'ICI

Vous souhaitez de l'aide ? On vous trouve des réponses !

05 53 67 78 42

CONCIERGERIE-DICI.FR

ASSOCIATION PRÉSENCE VERTE GUÏENNE
05 53 67 78 00
 guienne@presenceverte.fr



INFOS MAIRIE

Secrétariat de la mairie

LUNDI 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 et JEUDI 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Permanence du maire : sur rendez-vous

Téléphone mairie : 05 53 20 23 67 - Email de la mairie : mairie.moustier@orange.fr

Site de la commune : <http://www.moustier.fr>

Application Communauté de Communes du Pays de Lauzun

Téléchargez

l'application gratuitement



FRANCE SERVICES

Miramont de Guyenne

07.88.99.95.55

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18 SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne



Pharmacie de garde :

05 53 94 31 65

Pharmacie CHARRON (Allemans du Dropt) :

05 53 20 23 44



Hôpital de Marmande :

05 53 20 30 40

Médecins



- Jean Pierre DOMEQ (Allemans du Dropt)

05 53 20 20 33

- Angélique KONINCKX (Allemans du Dropt)

<https://www.maiia.com/medecin-generaliste/47800-allemans-du-dropt/koninckx-angelique>



Dentistes : Patricia VIDEAU DE POUQUES (Allemans du Dropt)
Et Nathalie GAVA

05 53 20 22 12



Ostéopathes : Pierre DE LAPOYADE (Moustier)
Alexandre DOMEQ (Allemans du Dropt)

06 48 48 35 67

05 53 20 68 35



Infirmières : Mmes AGOSTINI, JOUSSIAUME et INDONI

09 66 90 25 60

Infirmières : Gwladys MENINI, Sophie CHASTEAU-BOUNY

05 53 79 27 75



Soins et services à domicile : UNA GUYENNE

05 53 76 06 30

accueil-unaguyenne47@orange.fr

ADMR St Pardoux Isaac

05 53 93 68 50



Madame le Maire, Claudine ÉON,
Les membres du Conseil Municipal,
Le personnel communal,
Vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.